

Liste de Délibérations

du Conseil Municipal du 03 Juillet 2025

L'an 2025 et le 3 Juillet à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, Mairie de Pamfou, sous la présidence de Pierre-François PRIOUX, le Maire.

Présents : Mesdames : CASTANO Nadège, MAIGNAN Fabienne, BOURGOIN Béatrice, JOURDAN Patricia.

Messieurs : PRIOUX Pierre-François, MEUNIER Dominique, BARAIZE Dominique, DUBOIS Jérémy, GRANDI Marc, LE SQUER Yann, GUILLEMARD Philippe, MARTIN-LIMOUSIN Guy.

Absents excusés : Madame JUDET-CHERET Camille (procuration à Nadège CASTANO), Madame COUSIN Nicole (procuration à Dominique MEUNIER), Madame BOUCHER Krystel (procuration à Pierre-François PRIOUX).

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 27/06/2025

Date d'affichage : 27/06/2025

Secrétaire de Séance : Mme Nadège CASTANO

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- *Approbation du compte rendu de la séance du 23 Juin 2025,*
- *Baux commerciaux pour le local situé 2 A Zone Artisanale de la Ru des Caves – Avenue André Guédon,*
- *Questions diverses.*

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 Juin 2025

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

Bail commercial pour le local situé au 2 A zone artisanale de la ru des Caves – Avenue André Guédon - LOCAL 1

réf : 03072025_01

Adopté à l'unanimité :	Pour :	15
	Contre :	00
	Abstention :	00

Bail commercial pour le local situé au 2 A zone artisanale de la ru des Caves – Avenue André Guédon - LOCAL 2

réf: 03072025_02

Adopté à l'unanimité :	Pour :	15
	Contre :	00
	Abstention :	00

Information : Monsieur le Maire informe que le rapport d'activité 2024 de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux est disponible sur leur site internet.

La séance s'est levée à 18H16.

A Pamfou, le 03 Juillet 2025

La Secrétaire de Séance,
Nadège CASTANO.



Le Maire,
Pierre-François PRIOUX.

